

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers :**

<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENT EXCUSE : M. DUMAS Yann pouvoir à Mme BERTAUD Béatrice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-77 // 5.3 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination d'un délégué représentant la Commune auprès de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Celle-ci est en charge d'évaluer le transfert de charges entre les deux structures. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un délégué titulaire à cette commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **désigne M. LACHAUD Patrick**

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

COPIE CONFORME,
En Mairie le 02 octobre 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance
M. DURAND Geoffrey

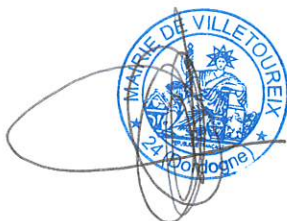
Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 06/10/2026

Et de la publication, le 06/10/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

